

Compte rendu

Conseil Municipal du 10 juin 2021

- 1) Communauté de Communes : demande de Fonds de Concours
- 2) Travaux église – maîtrise d'œuvre : demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Département
- 3) Recensement de la population 2022 : nomination d'un agent coordonnateur
- 4) Soutien en vue de la candidature de la Sardane au patrimoine de l'UNESCO

* * * *

Communauté de Communes : demande de Fonds de Concours

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le passage de la tempête « Gloria » : fortes intempéries et rafales de vent les 21, 22 et 23 janvier 2020. Le devis établi par l'entreprise S.T.P.R fait ressortir à 52 555,00 € HT le coût total de cette opération. Les subventions attribuées par l'Etat, la Région et le Département s'élèvent à 44 671,00 €. Il propose donc de solliciter le Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, à l'unanimité.

Travaux église – maîtrise d'œuvre : demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Département

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'envisager des travaux de mise en sécurité de l'église Sainte Marie, édifice classé Monument Historique. Il présente les deux propositions d'honoraires nécessaires à la réalisation de ces travaux, à savoir :

- * Une maîtrise d'œuvre spécialisée Monument Historique pour la réalisation de travaux de mise en sécurité d'urgence concernant l'extérieur qui surplombent le chemin d'accès au public de l'église au cimetière. La proposition d'honoraires établit par Mr Bruno MORIN, Architecte du Patrimoine, de cette maîtrise d'œuvre s'élève à 1 530,00 € HT.
- * Une maîtrise d'œuvre spécialisée Monument Historique pour établir un état des lieux exhaustif de l'église afin de définir l'ensemble des travaux nécessaire à sa conservation et sa mise en valeur. La proposition d'honoraires établit par Mr Bruno MORIN, Architecte du Patrimoine, de cette maîtrise d'œuvre s'élève à 12 140,00 € HT.

Décision prise à l'unanimité.

Recensement de la population 2022 : nomination d'un agent coordonnateur

A l'unanimité, il est décidé de nommer Mme Chantal BALANÇA agent coordonnateur pour le recensement de la population 2022 qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Soutien en vue de la candidature de la Sardane au patrimoine de l'UNESCO

Le Conseil décide d'apporter son soutien à la candidature déposée par la CONFEDERACIO SARDANISTA DE CATALUNYA en vue de la candidature de la SARDANE à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO. A l'unanimité.

Fait à **MONTFERRER** le 11 juin 2021

Le Maire



Jean-Marie GOURGUES

